

Mardi le 4 Fevrier, l'Adresse suivante à SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE EDOUARD, fut présentée au Château St. Louis, à Son Excellence le GOUVERNEUR GENERAL, conformément à une infinnuation donnée par sa Seigneurie qu'il la recevrait ce jour là. Avant qu'elle fut lue, le papier suivant fut livré par le Secrétaire de Son Excellence aux Messieurs qui etaint là avec l'Adresse.

L'état de la Santé de Son Altesse Royale ne lui permettait pas de passer par Halifax durant l'hiver; c'est pourquoi, afin de perdre aussi peu de tems que possible, il a pris la route la plus courte et la plus expéditive pour se rendre à son Commandement dans les Indes Occidentales.

A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE EDOUARD,
Chevalier du très noble Ordre de la Jarretiere et du très illustre Ordre de St. Patrice, Major General des Forces de sa Majesté, &c. &c. &c.

Qu'il plaise a Votre Altesse Royale,

NOUS les Habitans de la Ville de Quebec demandons très humblement à votre Altesse Royale permission de lui presenter l'hommage de notre profond respect, nous la supplions de vouloir bien agréer nos complimens sinceres de felicitacion sur sa derniere promotion, qui va donner un libre essor à ses talens et à son zele pour l'avantage et la Gloire de la Patrie, cette seule considération peut adoucir les regrets que le depart de Votre Altesse laissera dans cette Province.

La Bienveillance et l'attention de Votre Altesse Royale a soulager et protéger nos Concitoyens en toute circonstances facheuses, son affabilité et ses bontés à l'égard de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, la re-union de toutes les qualités aimables qui peuvent gagner les cœurs ont rempli les nôtres de sentimens ineffaçables d'admiration et de reconnoissance.

Permettez nous d'assurer Votre Altesse de notre attachement invariable a sa personne, et de lui faire part des vœux ardents que nous formons pour qu'en toute occasion la Gloire et les Succès marchent sur ses pas.

Nous demandons humblement à Votre Altesse Royale permission de saisir cette occasion pour déclarer nos sentimens inviolables de fidelité et loyauté envers notre très gracieux Souverain et toute son Auguste Famille, et de témoigner notre ferme attachement pour l'incomparable Constitution de notre Mère Patrie. Ce sont là des sentimens que nous ne cesserons d'inculquer à nos Enfants et que nous tâcherons de faire passer jusqu'à notre postérité la plus reculée. — Québec, 18 Janvier, 1794.

REPONSE de SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE EDOUARD,
à l'ADRESSE des HAUTANS de Québec.

Messieurs,

AG R E E Z mes remerciemens pour la très flatteuse Adresse dont vous m'avez fait parvenir la copie. Je suis desolé que les Circonstances ne m'ont pas permis de la recevoir directement de vos mains. LE LORD DOR-